



Conférence Audio en format CTAC du 15 avril 2020

Il s'agissait de la troisième audioconférence depuis le début du confinement. Le déroulé de la réunion reste identique : une rapide introduction de la SG puis les organisations syndicales interviennent, par ordre de la représentativité. L'administration apporte des réponses puis un nouveau tour est organisé.

Pour la CGT, nos demandes ont principalement porté sur :

- La nécessaire réunion régulière du CHSCT de Centrale et en tout état de cause avant le CHSCT ministériel du 23 avril
- La nécessité d'assurer la sécurité sanitaire des agents :
 - en présentiel sur le lieu de travail mais aussi sur leur trajet dans les transports en commun avec des masques fournis par l'employeur
 - Le dépistage des agents en sortie de confinement et une réflexion globale sur cette phase délicate
 - La possibilité de congés maladie pour les agents vivant avec un proche fragile, comme cela est acté dans le privé
- Une indispensable réflexion spécifique sur la question du télétravail afin d'examiner dans un cadre approprié toutes les questions et risques inhérents : matériels, accès à distance, frais engendrés, travail prescrit et management, conditions de travail à domicile dans un environnement familial...
- Sur les questions RH :
 - la communication du projet d'ordonnance qui s'apprête à mettre à mal les agents sur les congés et RTT
 - La reconduction systématique des contrats arrivant à échéance
 - Une attention particulière aux congés bonifiés
 - La mise en paie la plus rapide de toutes les parts variables de la rémunération y compris bonus

Nous avons été entendus sur la majorité des points sauf ceux relevant de l'interministériel

Interventions des organisations syndicales

- Nous avons demandé que nous soit donnée communication du projet d'ordonnance concernant les RTT, les congés et les indemnités financières qui sera présentée en Conseil des ministres ce jour. Le DSAF a publié également une note interne reprenant ces éléments.
- Nous demandons un point sur les équipements de protection : pour les agents en présentiel, en particulier pour ceux qui prennent les transports en commun et demandons l'avis du MDP sur les masques.
- Pour agents en présentiel, la climatisation peut-elle être un vecteur de transmission du virus ?
- Des pressions sont encore exercées par certaines Directions pour obliger des télétravailleurs à venir sur site. Nous vous demandons d'intervenir pour cela cesse.
- Le télétravail est une source de stress. Certains agents télétravaillent 7 jours sur 7. Il faut que les télétravailleurs puissent bénéficier d'ASA pour souffler. Il faut aussi que la charge de travail de ces agents soit adaptée, en particulier pour ceux ayant des enfants à la maison, scolarisés ou non. Quelles sont, sur tous ces thèmes, les directives données aux directions ?

- Quid des indemnités pour le télétravail et qui sont prévues par les textes (décret de 2016) à l'instar de celles mises en place dans le privé (frais indirects liés au télétravail : électricité, internet, WC, frais de repas selon le barème de la subvention cantine ministérielle).
- Pour les agents qui sont au domicile et qui paient un abonnement mensuel de transport, y aura-t-il une indemnité ?
- Les frais d'essence pour les agents ayant fait le choix, pour des raisons sanitaires, de prendre leur véhicule afin de se rendre au travail seront-ils indemnisés ?
- Les chiffres pour les ASA hors garde d'enfants ne sont pas explicites sur les tableaux pour certaines Directions.
- Quid de la gestion des congés ? Des anomalies existent aujourd'hui.
- Il manque toujours les PCAs de Tracfin, du bureau des cabinets et du SGAE.
- Quid du calendrier des CAPs ? En particulier pour la CAP des adjoints techniques et des IIM ?
- Pour les agents de la coop, le chômage partiel n'est pas une bonne solution.
- Quid des ruptures conventionnelles ?
- Quid de l'IDV qui devait disparaître le 30 juin ?
- Quid des agents qui devaient déposer leur demande de retraite pendant ces jours ci ? Nous demandons une nouvelle date pour le CHSCTC.
- Quelles informations avez-vous sur la cellule de crise qui a été mise en place, pour préparer la sortie du confinement ? Nous insistons sur le danger d'un déconfinement trop hâtif et préparé de façon insuffisante.
- Il semblerait que certaines directions mettent la pression sur les agents pour opérer les évaluations pendant le confinement. Qu'en est-il ?
- Quelles mesures prises sont prises pour les agents dans les associations ? Quelle est leur situation ?
- La fusion des instances CT et CHSCT n'ayant pas encore eu lieu, nous demandons la tenue du CHSCTC à minima tous les 15 jours.
- Nous demandons des informations sur la paie des agents, en particulier sur les parts variables.
- Quid des congés bonifiés, car pas de fiche rédigée ?
- Pour les contractuels, nous demandons la reconduction des contrats.
- Nous demandons la mise en place des congés maladie pour les agents qui vivent avec une personne en ALD.
- Sur les PCAs, qu'en est-il pour les prestataires ?
- Où en est la réflexion de l'Administration sur la sortie du confinement ?
Plusieurs questions se posent :
- Quelles procédures seront mises en place pour une sortie progressive du confinement ? Il faut que celle-ci s'opère de façon à ce que tous les agents se rendant sur leur lieu de travail soient bien équipés en masques, en particulier pour les transports.
- Pour les agents en ALD ou vivant avec une personne en ALD, qu'ils aient des enfants ou non, il faut prévoir une sortie de confinement beaucoup plus tardive, comme le recommande le gouvernement. S'ils sont télétravailleurs, il faut que leur charge de travail reste adaptée à leur situation.
- Nous sommes étonnés que le CHSCTC ne se réunisse pas régulièrement, alors que c'est l'instance qui devrait être prioritaire en ces temps de crise sanitaire. Nous rappelons la responsabilité pénale des Directions.

Interventions des représentants de l'Administration

Sur l'AC, nous sommes sur des chiffres qui varient peu :

En AC, 95% des agents à domicile, 3,6% en présentiel (280 agents), 1,5% d'agents malades (115).

Sur les MEFs, 85% des agents à domicile, 13,6% en présentiel, 1,3% d'agents malades (1711 collègues). Décès du premier agent des Finances à la DGFIP.

Des mesures ont été annoncées, qui seront reprises au cours d'une audio jeudi 16 avril. Un projet d'ordonnance sur les congés, les RTT et une prime pour les agents en présentiel, en particulier, sera publiée après présentation en conseil des ministres. Dès maintenant, cependant, pour les agents qui sont en ASA, est confirmée la perte des RTT modulée en fonction du nombre de jours de confinement.

La protection des agents est la priorité. Tout est mis en œuvre sur ce point. On apprend tous les jours du nouveau sur le virus. Nous sommes pour le maintien d'un service public de qualité, car l'Etat est très sollicité, encore plus en cette période de crise.

Nous ne sommes pas aujourd'hui réunis en format en CHSCTC. **La SG s'engage à ce que ce CHSCTC se réunisse régulièrement**, car il s'agit bien d'une crise touchant la santé. Il n'est bien sûr pas question d'anticiper la fusion. Le CHSCTM, quant à lui, doit se réunir prochainement. Doit-on fournir des documents en amont du CHSCT, ce qui rallongerait le délai pour une date.

Une séance en audio dédiée au télétravail aura lieu, sous forme d'un groupe de travail.

Sur le déconfinement : Le SHFDS travaille sur ce sujet, avec des référents dans chacune des Directions du ministère. Sur la partie 'économique', il y a une cellule de continuité économique qui réunit de nombreux ministères. Cette cellule est montée en puissance au fil de la crise.

Sur le télétravail, il est rappelé qu'il y a possibilité d'être en ASA garde d'enfants, pour les agents qui sont en difficulté dans le contexte du télétravail. Des informations ont été diffusées aux directions pour une saine gestion de ce télétravail. Des recommandations ont été données aux directions sur une gestion bienveillante du télétravail, en particulier la charge de travail. Une cellule de soutien psychologique peut aider les agents en difficulté.

Sur les frais de prise en charge de transport, le ministre s'est déjà exprimé. Pas d'indemnité prévue pour les agents prenant leur véhicule.

Sur les frais engendrés par le télétravail, il y aura une réponse en interministériel.

L'administration est consciente que le déconfinement doit se faire progressivement, dans des conditions optimales pour protéger les agents.

Pour les personnes fragiles ou au contact de personnes fragiles, le sujet sera traité.

Pour le personnel des associations, une réponse sera donnée plus tard.

Sur les équipements, les MEFs, dès le 20 mars, ont procédé très rapidement à des commandes de masque à l'étranger, avec le soutien de la DAE, notamment en Chine. Sur les 4,5 Mds de masque, en provenance de Chine, seuls 2,5 Mds sont arrivés. Des masques barrière, de 4 catégories, sont produits en France et sont aussi importés de l'étranger. Ces masques importés sont vérifiés par les douaniers. A partir du 11 mai, le déconfinement progressif va effectivement poser la question du niveau d'équipement. La question des masques à utiliser dans les transports n'est pas à l'ordre du jour (dixit la SG. Le MDP viendra contredire cette position de la SG !).

Le MDP est intervenu pour dire :

- Que les masques FFP2, à fort pouvoir filtrant, sont destinés au personnel soignant en contact direct avec les malades.
- Que les masques chirurgicaux sont destinés au personnel soignant qui n'est pas au contact, et aux agents en présentiel dans le privé et le public.
- Que, en sortie de confinement, même si c'est progressif, le port de masque est recommandé pour les

agents dans les transports en commun et en présentiel.

- Que la climatisation n'est pas un vecteur de contamination (si l'on estime que la diffusion du virus ne se fait pas par aérosol)- voir site INRS.

Les assistants de service social sont en télétravail et peuvent répondre aux agents.

Sur les instances, il faudra évidemment revoir l'agenda qui sera discuté lors d'une prochaine rencontre.

Sur la visio, il faut utiliser les logiciels recommandés par l'administration. Le conseil des ministres, par exemple, se tient avec un dispositif hautement sécurisé.

Effectivement, il manque le PCA du Bureau des Cabinets. Le SGAE dépend du SPM et n'entre pas dans le champ du CTAC. Dans le cadre du CTS de Tracfin, un PCA a été présenté. Il restera au sein de Tracfin.

On va regarder si la dernière version du calendrier des CAP reste cohérente avec les dernières déclarations ministérielles au niveau des dates, en particulier.

Sur la campagne des entretiens d'évaluation, le calendrier sera revu.

Sur l'IDV, toutes les demandes seront vues en entretien après le confinement.

Le secteur qui gère les retraites n'est pas très bien doté en outils pour le télétravail. Néanmoins, un service minimal permettra de traiter les demandes jusqu'à l'été.

Sur la paie, celle d'avril sera faite. Les heures supplémentaires seront payées dans la plupart des cas. Sur la paie de mai, retour progressif à la normale avec la régularisation de tous les événements qui n'auront pas été traduits et qui sera faite en avril. Reste la question du bonus.

Un nettoyage approfondi des locaux qui auront été occupés sera fait. Sur la climatisation, à priori pas d'inquiétude, ce que confirme le MDP.

Un relevé des questions/réponses sera fait par l'administration pour cette réunion,

La SG précise qu'une prochaine audio en format CTAC sera programmée la semaine prochaine.